

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 28 Octobre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze Octobre deux mil treize sur la convocation du Maire en date du 19 Octobre 2013.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mme COURTOIS Catherine, et Mrs BLANC Frédéric et SEGUIN Didier excusés. Pouvoir de Mme COURTOIS Catherine à Mme DUQUET Karine.

Mme DENIZOT Irène est élue secrétaire de séance.

Instauration participation pour voirie et réseaux dite PVR – Réseaux seuls « Chemin de Rougeolle »

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2^e d, L.332-11-1 et L332-11-2 ;

Vu la délibération du 16 janvier 2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de LAVERNAY ;

- **considérant** que les futures constructions dans le secteur (de part et d'autre du chemin de ROUGEROLLE impliquent la réalisation d'aménagements pour l'implantation de 6 à 7 constructions ;
- **considérant** que ces futures constructions seront limitées à la zone UB de l'actuel POS, seules les surfaces des parcelles actuellement en zone UB et les parcelles ultérieurement en zone urbanisée du PLU seront prises en compte dans la répartition des coûts (frais d'acquisition, études, travaux et autres frais engendrés par ce projet) ;
- **considérant** qu'il faut constituer une réserve foncière pour :
 - 1- permettre l'installation des aménagements : EP, EU et réseaux secs sur le domaine public
 - 2- transformer après travaux cette bande de terrain d'environ 4 ml liaison douce permettant l'aménagement d'un chemin piétonnier entre les Grandes Fosses et le village.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du secteur chemin de Rougerolle.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à 8 voix pour et une abstention s'engage à :

Article 1^{er} :

- acquérir une réserve foncière d'environ 450 m² sur les parcelles ZC n°95, ZC 92, ZC 121 en vue de viabiliser les parcelles ZC 5, ZC 92 et ZC 95 situées de part et d'autre du chemin de Rougerolle,
- désigner un maître d'ouvrage pour réaliser l'étude et faire réaliser les travaux,
- Présenter aux partenaires les demandes de subventions,
- Prévoir au budget les financements nécessaires. Il correspond aux dépenses suivantes :

Travaux de construction ou d'aménagement de voie	Coût des travaux
Acquisition foncière + frais de géomètre	7.800,00
Travaux de voirie	18.500,00
Trottoirs	16.100,00
Eclairage public	17.500,00
Eléments souterrains de communication	8.500,00
Travaux d'établissement ou d'adaptation	
Eau potable	18.500,00
Electricité	5.150,00
Assainissement	34.200,00
Dépenses d'études	9.750,00
Déduction des subventions à recevoir	
COÛT TOTAL NET	136.000.00

Article 2 :

Fixe à 136.000,00 € la part du coût de la voirie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 :

Les propriétés foncières concernées sont :

- La parcelle ZC 5 sur une largeur de 32 à 40 ml
- La parcelle ZC 95 sur une largeur de 24 à 27 ml
- La parcelle ZC 92 sur une largeur de 24 à 25 ml

Article 4 :

Fixe provisoirement le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 27,00 € par mètre carré. Le montant sera ajusté à la baisse en fonction du coût réel de la mise en œuvre déduction faite de subventions obtenues.

Article 5 :

Décide que les montants de participation du par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction BTP (indice du 4 trimestre 2013). Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332-11-2 du code de l'urbanisme.

Demande de subvention au Conseil Général pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du Bochet et de la rue de Prêle

M. le Maire présente le projet pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du Bochet et de la rue de Prêle.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue du Bochet et de la rue de Prêle.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 163 542,14 € HT.

M. le Maire indique les subventions qui peuvent être sollicitées pour l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

* Subvention Conseil Général 25 : 32 708,43 €

* Subvention Agence de l'Eau : 49 062,64 €

* Fonds libre / Emprunts : 81 771,07 €

- sollicite pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, l'attribution d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Doubs, et autorise le Département à percevoir et à verser pour le compte de notre Collectivité maître d'ouvrage la subvention attribuée par l'Agence, et s'engage, le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence en cas de non-respect de ses obligations

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

- s'engage à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté,

- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Projet de réalisation d'un plate-formage et création d'une aire de jeux

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de plate-formage et création d'une aire de jeux dont le montant s'élève à 65.243,00 €/HT, soit 78.030,63 €/TTC.

Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation d'un plate-formage et création d'une aire de jeux

La commune désire déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- Retiendra l'entreprise qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse
- S'engagera à réaliser et à financer les travaux de création d'une aire de jeux, dont le montant des travaux est estimé à 59.993,00 €/HT et dont le montant de l'opération est estimé à 65.243,00 €/HT, soit 78.030,63 €/TTC
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engagera à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Fonds libres : 12.787,63 €
 - o Emprunts : 60.143,00 €
 - o Subventions (30 % sur 17.000,00 €) : 5.100,00 €
- Sollicite en conséquence l'aide financière du Département.

Demande de subvention à la CAF pour la réalisation d'un plate-formage et création d'une aire de jeux

La commune désire déposer une demande de subvention auprès de la CAF.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- Retiendra l'entreprise qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse
- S'engagera à réaliser et à financer les travaux de création d'une aire de jeux, dont le montant des travaux est estimé à 59.993,00 €/HT et dont le montant de l'opération est estimé à 65.243,00 €/HT, soit 78.030,63 €/TTC
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- S'engagera à réaliser les travaux dans l'année à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - o Fonds libres : 12.787.63 €
 - o Emprunts : 60.143,00 €
 - o Subventions (30 % sur 17.000,00 €) : 5.100,00 €
- Sollicite en conséquence l'aide financière de la CAF.

Budget communal : ouvertures et modifications de crédits

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux projets d'implantation du terrain multisports et de l'aire de jeux il y a lieu de prévoir des crédits. Il explique également que dans le cadre de l'expropriation, des crédits seront nécessaires pour payer les indemnités aux expropriés. Il propose les modifications suivantes du BP Commune :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	
C / 678 (autres charges exceptionnelles)	+ 700.00 €
C / 61522 (entretien de bâtiments)	- 700.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses	
C / 2138 (autres constructions) + 80 000.00 € (terrain multisports) + 65 000.00 € (aire de jeux)	
C / 2151 (réseaux de voirie)	- 50 000.00 €
- Recettes :	
C / 1641 (emprunt)	+ 95 000.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications ci-dessus.

Demandes de subventions projet « aménagement centre bourg »

M. le Maire présente le projet des travaux pour l'aménagement du centre bourg.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer la restructuration de l'ancienne laiterie en commerce, la création d'un local archives et de sanitaires à la mairie, l'aménagement et mise en accessibilité des places du chalet et de la mairie et la création d'une liaison piétonne école-mairie sur des parcelles dont la Commune est propriétaire.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à :

Nature des travaux	Coût des travaux
Acquisition de l'ancienne laiterie	110 000,00 € HT
Restructuration de l'ancienne laiterie en commerce	291 273,60 € HT
Création d'un local archives et de sanitaires pour la mairie	84 257,60 € HT
Aménagement des places de chalet et de la mairie	139 353,20 € HT
Création d'un accès pour personnes à mobilité réduite à la mairie	48 795.60 € HT
Travaux sur la fontaine	5 934.60 € HT
Liaison piétonne	39 124.40 € HT
TOTAL	718 739,00 € HT

M. le Maire indique les subventions qui peuvent être sollicitées pour l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

- * Subvention Conseil Général 25 (FACAR) : Acquisition de l'ancienne laiterie : 20 000 €,
- * Subventions Conseil Général 25 : Création d'un local archives et de sanitaires pour la mairie : 25 277 € ; Aménagement des places de chalet et de la mairie : 41 806 € ; Travaux sur la fontaine : 1 780 € ; Liaison piétonne : 11 737 €, soit un total de 80 600 €
- * Subvention FISAC : Restructuration de l'ancienne laiterie en commerce : 60 000,00 €
- * Subvention Etat (DETR) : Création d'un accès pour personnes à mobilité réduite à la mairie 14 640,00 €
- * Fonds libres : 150 000,00 €
- * Emprunts : 393 499,00 €

- sollicite pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, l'attribution d'aides financières de la part du Conseil Général du Doubs, du FISAC et de l'Etat,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Autorisation du maire de passer un devis de MO avec l'EURL ACESTI

Objet : Etude et le suivi des travaux de création de réseaux humides (eau usée 175 ml (6 boîtes de branchement), eau potable 175 ml (6 regards de comptage antigel), de réseaux secs Eclairage public 250 ml (8 mâts), ERDF 160 ml (4 coffrets), France Télécom 160 ml (6 lots) et de mise en accessibilité de la voie communale de Rougeolle.

Le Maire expose au conseil qu'il convient de lancer une maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux cités en objet. Suite au résultat de la consultation en procédure adaptée, il est proposé de passer un devis de maîtrise d'œuvre avec l'EURL ACESTI située au 9 rue Christian Huygens à Besançon.

Cette prestation est estimée à 9.750,00 €/HT, soit 11.661,00 €/TTC, et financé comme suit :

- Subventions : 2.437,50 € (montant de la subvention du Conseil Général)
- Fonds libre : 1.911,00 € (montant de la TVA)
- Emprunts : 7.312,50 €

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise celui-ci à signer le dossier de marché et toutes les pièces s'y rapportant y compris les décisions de poursuivre éventuels dans la limite des crédits votés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 22 novembre 2013